

# MEDIOEVO ROMANZO

RIVISTA QUADRIMESTRALE

DIRETTA DA D'ARCO S. AVALLE, FRANCESCO BRANCIFORTI, GIANFRANCO  
FOLENA, FRANCESCO SABATINI, CESARE SEGRE, ALBERTO VARVARO

VOLUME XIV · 1989

SOCIETA EDITRICE IL MULINO BOLOGNA

Poésie et prédication.  
La fonction du discours proverbial  
dans la *Danse macabre*

Quand en 1425 la célèbre *Danse macabre* fut peinte sous les arcades du cimetière des Innocents à Paris, elle fut accompagnée d'un poème long de 484 vers<sup>1</sup>. Pendant tout le quinzième siècle, ce poème — resté résolument anonyme, bien qu'il ait été attribué soit à Jean le Fèvre soit à Jean Gerson<sup>2</sup> — sera intimement associé à la dissémination de la *Danse* dans toute la France<sup>3</sup>, et lorsqu'en 1485 le grand éditeur Guyot Marchant s'avisera de faire passer à l'édition la grande oeuvre didactique, ses belles pages associeront poème et gravure<sup>4</sup>. L'abondante bibliographie concernant la *Danse macabre* porte plutôt sur l'iconographie de la *Danse* que sur sa littérature, mais le rapport étroit qui relie texte et image, très fortement ressenti semble-t-il par les éditeurs et par les spectateurs de la fin du moyen âge, encouragerait à une analyse approfondie des structures poétiques et des procédés homilétiques du poème. Cette analyse, qui sera à la base d'une étude que nous préparons actuellement, dépasserait le cadre d'un article; nous avons choisi donc ici de nous pencher sur un phénomène précis, l'enchâssement dans le poème d'un certain nombre de proverbes et de dictons, phénomène que nous proposons d'une part de replacer dans le contexte du quinzième siècle, et dont nous voudrions d'autre part analyser la fonction.

\* Ce texte fut communiqué au III<sup>e</sup> Congrès International d'Etudes sur les Danses Macabre (Chartres, novembre 1988).

<sup>1</sup> Le poème est conservé dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, la plupart recopiés sur l'édition de Guyot Marchant de 1486 (voir la note 4). Deux d'entre eux, pourtant, fonds fr. 25550 et fonds lat. 14904, affirment avoir été recopiés directement du cimetière des Innocents, et portent la mention: *Dictamina choree machabre prout sunt apud Innocentes parisii* (légères variantes chez fonds lat. 14904).

<sup>2</sup> L'attribution à Jean Gerson a joui d'une certaine popularité au XIX<sup>e</sup> siècle, grâce aux travaux de V. Dufour (*Recherches sur la Danse macabre peinte en 1425 au cimetière des Innocents*, Paris 1878). Celle qui prête le poème à Jean Le Fèvre repose sur deux vers de son *Respit de la mort*: parlant d'une maladie à laquelle il a failli succomber, il écrit: «Je fis de Macabree la danse Qui toute gent maine a sa trace Et a la fosse les adresse». Certains, dont H. Rosenfeld (*Der mittelalterliche Totentanz*, Münster-Cologne 1954, p. 118 ss.) ont cru comprendre que Jean Le Fèvre se proclamait ainsi l'auteur du célèbre poème.

Tel qu'il paraît dans les manuscrits et dans l'*editio princeps* de Guyot Marchant, le poème est composé de 62 strophes de forme « carrée »; ce sont, c'est à dire, des huitains dont chaque vers est de huit syllabes<sup>3</sup>. Ces strophes forment une série de dialogues: des représentants des états du monde, disposés selon des hiérarchies verticale (de haut en bas de la société) et horizontale (laïc et religieux), sont sommés par des Morts et expriment leur désarroi et leur répulsion, chaque figurant, Mort ou vivant, se voyant attribué une strophe entière. Au sein des huitains les proverbes et les dictons<sup>6</sup> occupent une place précise et immuable, chaque strophe se terminant sur une phrase ou une

<sup>3</sup> A part la *Danse macabre* des Innocents, celles de Meslay-le-Grenet, de Josselin, de Kermaria-en-Plouha et de Strasbourg reproduisaient les vers. La *Danse macabre* de La Chaise-Dieu était destinée à en avoir, mais seuls quelques traits ont été tracés sous le premier panneau; le retable de Saint-Bertin peint par Simon Marmion et qui représente peut-être l'église de Saint-Omer montre dans son volet droit un cloître orné d'une *Danse macabre* où un poème, illisible, est tracé.

<sup>4</sup> L'*editio princeps* (1485) de Guyot Marchant, conservée dans un seul exemplaire (Grenoble, Bibliothèque municipale, catalogue Mégnien 234), reproduit le même texte; pour son édition de 1486 et pour ses éditions subséquentes, l'éditeur a sans doute voulu tirer profit d'un ouvrage à succès: il a fait faire quelques 287 vers supplémentaires (introduisant ainsi 10 nouveaux personnages et un orchestre des morts), et a commandé six nouvelles gravures.

<sup>5</sup> Voir H. Châtelain, *Recherches sur le vers français du XV<sup>e</sup> siècle: rimes, mètres et strophes*, Genève 1974, pp. 91 ss.

<sup>6</sup> Nous sommes consciente d'un problème de terminologie. Au sens strict, les locutions sentencieuses de la *Danse macabre* seraient plutôt des dictons, qui «s'opposent au proverbe par l'absence d'image métaphorique et le domaine d'applicabilité» (F. Rodegem, «Un problème de terminologie: les locutions sentencieuses», *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 1 (1972): 693). Pourtant distinguer *dicton*, *proverbe*, *sentence* et *maxime* est une opération délicate; nous choisissons donc, et sous toute réserve, d'employer le mot *proverbe*, désignation qui au moyen âge semble généralement recouvrir toute locution sentencieuse. V. L. Saulnier, dans une étude fondamentale, s'est attaqué au même problème en ce qui concerne le XVI<sup>e</sup> siècle («Proverbe et paradoxe au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle», dans *Pensée humaine et tradition chrétienne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris 1950). S. Meleuc s'est attaché à la définition de la maxime («Structure de la maxime», *Langages* 13 [1969]: 69-99). Au niveau théorique, les ouvrages fondamentaux sont peut-être celle de A. J. Greimas, «Idiotismes, proverbes, dictons», *Cahiers de lexicologie* 2 (1960): 41-61, et deux articles de G. L. Permiakov, «O predetnom aspekte poslovic i pogovorok», [Le caractère référentiel des proverbes et dictons], *Proverbium* 12 (1967), et *Izbrannyje posovicy i pogovorki narodov Vostoka*, Moscow 1970 [traduit «The Logico-Semantic Level of Proverbs and Sayings» dans *Towards a Classification of the Genre: Russian Critics in Translation*, Oxford 1976, pp. 327 ss.] Nous nous séparons nettement de l'opinion, trop simpliste, de Roland Barthes (*Mythologies*, Paris 1957, p. 263-4), selon qui la maxime «bourgeoise» s'opposerait au proverbe «populaire».

expression parémique. Il s'agit donc d'une liste de 62 proverbes que nous donnons en appendice à cet article. Si le poète a choisi cette structure, cela relève certes d'abord d'une simple stratégie prosodique, mais aussi, à un deuxième niveau, d'une stratégie rhétorique et persuasive, en somme d'une stratégie du discours. C'est sous ces deux aspects que nous proposons de mener l'analyse.

### *Le proverbe: stratégie prosodique*

Constatons-le tout de suite: terminer un huitain, une strophe de ballade, un envoi, voire une tirade théâtrale<sup>7</sup>, sur une expression proverbiale n'a rien, au quinzième siècle, d'original. Au contraire: une forte majorité des poètes des quatorzième et quinzième siècles a employé ce procédé, à tel point qu'il faudrait sans doute, et surtout pour les Rhétoriciens, parler d'une mode poétique<sup>8</sup>; le critique Henri Guy affirme avoir repéré parmi les poèmes de ces derniers plus de cent ayant cette particularité<sup>9</sup>. Les *Artes poeticae* du moyen âge, telles celles de Geoffroi de Vinsauf et de Matthieu de Vendôme publiées par Edmond Faral<sup>10</sup>, recommandaient d'ailleurs l'utilisation des proverbes en *exorde*, et selon certains des *Arts de seconde rhétorique* du quinzième siècle, certaines formes strophiques sont même définies par la présence d'un proverbe en position finale<sup>11</sup>. D'un simple point de vue prosodique, donc, leur valeur est démarcatrice: la présence d'un proverbe — très vite reconnaissable par le lecteur, pour de multiples raisons que nous verrons par la suite — marque la fin d'une strophe, arrête le discours de tel ou tel interlocuteur. Le proverbe signale la disjonction, marque les articulations des dialogues.

<sup>7</sup> Voir A. J. Surdel, «Typologie et stylistique des locutions sentencieuses dans le *Mystère de S. Didier de Langres* de Guillaume Flamant (1482)», dans *Richesse du proverbe*, éd. F. Suard et C. Buridant, Université de Lille III, Travaux et recherches, Lille 1984, t. 1, p. 145-62.

<sup>8</sup> Voir P. Zumthor, *Le Masque et la lumière: La poétique des Grands Rhétoriciens*, Paris 1978, p. 152 ss.

<sup>9</sup> *Histoire de la poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle t. 1: L'école des Rhétoriciens*, Paris 1968, p. 68.

<sup>10</sup> *Les Arts poétiques du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle: recherches et documents sur la technique littéraire au moyen âge*, éd. E. Faral, Paris 1923, p. 59.

<sup>11</sup> «Vers septains... dont la derraine ligne chiét en commun proverbe», J. Molinet, dans les *Arts de seconde rhétorique*, éd. E. Langlois, Paris, 1902, p. 218; voir dans le même recueil un autre *Art et science de rhétorique*, anonyme, pp. 272, 274 et 276.

Mais ce serait trop simplifier le rôle du proverbe dans le discours poétique du quinzième siècle que d'en faire un équivalent du refrain, vers vide de sens auquel seule la répétition conférerait une fonction prosodique. Le proverbe ou le dicton, au contraire, a nécessairement un contenu sémantique qui lui confère sa place dans la structure même de l'argument. Si les Arts Poétiques préconisent les proverbes, ceci est en partie en vertu des procédés rhétoriques consacrés par les maîtres classiques, qui, eux, recommandaient précisément, parmi d'autres possibilités, l'utilisation d'une *sententia* pour produire l'*epiphonema*, le trait final et conclusif, d'un quelconque discours<sup>12</sup>; pour reprendre la définition de Paul Zumthor<sup>13</sup> l'épiphonème est «productrice d'un effet conclusif, synthétisant, [et] provoque chez l'auditeur un mouvement de l'imagination ou du sentiment qui nuance rétrospectivement tout le discours, en même temps qu'il est nuancé par lui». Voyons de plus près, par l'analyse d'une strophe entière, le fonctionnement de ces proverbes démarcatoires.

Sommé par un Mort, le *Medicin* reconnaît la futilité de sa science:

Long temps a qu'en l'art de phisique  
 J'ay mis toute mon estude.  
 J'avoye science et pratique  
 Pour guerir mainte maladie.  
 Je ne sçay que je contredie;  
 Plus n'y vault herbe ne racine  
 N'autre remede quoy qu'on die.  
 Contre la mort n'a medicine.

(449-56)<sup>14</sup>

On voit — et c'est d'ailleurs la structure de la plupart des strophes que le poète prête aux vivants — que ce discours s'articule en deux temps. Dans un premier temps, le *Medicin* évoque son passé; ainsi le Pape parle de sa *dignité souveraine* (59), le *Cardinal* de son *chapeau rouge, robe de pris* (93), ou *L'Amoureux*

<sup>12</sup> Selon Quintilian, «est enim epiphonema rei narratae vel probatae summa acclamatio»; les *sententiae* constituaient précisément une ressource importante d'épiphonèmes (voir H. Lausberg, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, Munich 1960, p. 434, § 879). Voir aussi à ce sujet E. R. Curtius, *European Literature and the Latin Middle Ages*, tr. W. R. Trask, Londres 1953, p. 57-61.

<sup>13</sup> *ouv. cit.*, p. 154.

<sup>14</sup> Nous citons le texte d'après l'édition d'E. F. Chaney, Manchester, 1945. Nous préparons actuellement une édition qui fera partie de l'étude dont nous parlions ci-dessus.

de ses *chapeaux, bouques, fleurettes* (468). Dans ce premier mouvement sont remémorés les grandeurs et les bonheurs: les conquêtes de l'amoureux, les victoires du connétable, les richesses accumulées par le marchand. Dans un deuxième temps, le vivant change de perspective, car le présent, et plus précisément l'appel du Mort, aura rendu nuls, invalidé en quelque sorte, ces grandeurs et ces bonheurs: ainsi les remèdes, *herbe et racine*, du médecin se font inefficaces, le cardinal abandonnera *vert et gris*, l'amoureux ne verra plus ses *pucelettes*. Chaque strophe prononcée par un vivant a ainsi une structure pour ainsi dire à bascule, la double perspective du vivant lui-même créant la symétrie: devant le positif du passé, la thèse, se dresse le négatif du présent, ou l'antithèse. La fonction du proverbe est de faire basculer le destinataire, de fournir précisément la synthèse.

Or cette synthèse s'articule systématiquement sur une universalisation. Bien que les vivants, selon le schéma courant au moyen âge du défilé des états, soient présentés comme représentatifs et non individuels, l'expérience de la mort tel que chaque dialogue la met en scène reste sur un plan personnel ou individuel. Pour le lecteur/spectateur de la *Danse macabre* il importe non de savoir quels sont les regrets d'un médecin ou à plus forte raison d'un pape, mais d'universaliser ces regrets pour les appliquer à son propre cas. Dans la mesure du possible, chaque proverbe reprend les données de la strophe dont il est la synthèse et en souligne le caractère exemplaire. Ainsi le poète choisira un proverbe portant sur la médecine pour épiphonème d'une strophe prononcée par le médecin; il trouvera la même leçon ajustée au connétable: *Rien n'est d'armes quant mort assaut* (168), pour l'archevêque: *Une fois fault compter a l'oste* (184), ou pour le bourgeois: *On ne scet pour qui on amasse* (296). Et voilà précisément la fonction de l'expression proverbiale placée en épiphonème à chaque huitain de la *Danse*: elle opère une transformation du ponctuel à l'universel, de l'anecdotique à l'axiomatique. Alors que la symétrie structurale de la strophe est axée sur une notion de temps, si peu spécifiée qu'elle soit, le proverbe se veut explicitement extratemporel, globalisant<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> La même constatation est faite pour la chanson de geste par François Suard, «La fonction des proverbes dans les chansons de geste», *Richesse du proverbe*, t. 2, p. 143 ss.: «Le proverbe intègre à ce champ fictionnel d'autres éléments du réel, puisqu'il abolit les frontières du temps et vise à l'universalité: il renforce donc le caractère exemplaire du discours épique, permettant de plus

C'est par l'emploi du proverbe que la *Danse macabre* sera en mesure de revendiquer l'universel et d'assumer ainsi sa fonction homilétique.

*Le proverbe: stratégie persuasive*

Cette universalisation des recontres de la *Danse* constitue en elle-même une façon de convaincre. L'expression proverbiale toutefois, de par sa place dans les systèmes oratoires et poétiques du moyen âge, se prête davantage encore à une stratégie de persuasion. La fin du moyen âge, encyclopédique, fut par excellence l'époque de la systématisation du proverbe<sup>16</sup>. Lorsque le critique Joseph Morawski — auquel d'ailleurs nous devons une étude intéressante sur la *Danse macabre*<sup>17</sup> — entreprit une édition des *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle* pour les Classiques français du moyen âge (Paris: Champion, 1925), il repéra trente recueils de proverbes, auxquels il conviendrait d'ajouter quelques collections du quinzième et du seizième siècle dépouillées par Lecoy de la Marche et d'autres<sup>18</sup>. Ces manuscrits sont doublement révélateurs, d'abord par la diversité des titres et ensuite par l'utilisation à laquelle ils sont explicitement destinés. Onze d'entre eux comportent dans le titre la désignation *vulgaires, communs* ou *rustiques*; deux, par contre, renvoient explicitement à des autorités irréprochables, des *auctores Bible vel scriptorum* (ms. B.N. lat. 13965) ou *maistre Serlon* (ms. Oxford Digby 53)<sup>19</sup>. L'*explicit* de l'un d'entre eux (ms. B.N. 13965) arbore une petite éloge: *Expliciunt proverbium volgaria... que*

au narrateur d'intervenir dans son texte, dissimulé derrière le voile commode d'une sagesse dont il ne veut être que le porte-parole» (p. 143).

<sup>16</sup> Voir par exemple le bel article de C. Buridant, «Les proverbes et la prédication au moyen âge. De l'utilisation des proverbes vulgaires dans les sermons», dans *Richesse du proverbe*, t. 2, p. 23-54. Voir aussi le livre, vieilli, de Le Roux de Lincy, *Le Livre des proverbes français*, Paris 1842, t. 1. Pour le moyen âge, l'oeuvre la plus complète serait la thèse malheureusement inédite de David Heft, *Proverbs and Sentences in Fifteenth-Century French Poetry*, New York 1942.

<sup>17</sup> J. Morawski, *La «Danse macabre»*, Poznan 1923 (extr. de la *Revue de Pologne* (1923): 118-30).

<sup>18</sup> Voir la note 12.

<sup>19</sup> Il s'agit de Serlon de Wilton (c. 1100-c. 1200), abbé d'Aumône, à qui le moyen âge devait un recueil de proverbes (p.p. A. C. Friend, «The Proverbs of Serlo of Wilton», *Medieval Studies* 16 (1954): 179-218), qui jouissait d'une grande réputation au moyen âge. Voir à ce sujet le curieux petit livre de Marcel Schwob, *La Légende de Serlon de Wilton*, Paris 1899.

*satis sunt utilia*, sur laquelle deux autres manuscrits renchérisent: le manuscrit B.N. lat. 14955 affiche *proverbia utilia ad predicandum*, et le recueil des proverbes contenu dans le manuscrit Mazarine 1030 est complété d'un *Principia quorundam sermonum* «qui démontrent pratiquement comment l'on peut prendre des proverbes pour point de départ du sermon»<sup>20</sup>. Ces diverses dénominations nous permettront de cerner avec plus de précision la place et la fonction du proverbe dans le discours persuasif, et surtout homilétique, du quinzième siècle.

Si donc les recueils de proverbes sont conçus comme outil pour les prédicateurs et furent d'ailleurs pour la plupart constitués à leur intention<sup>21</sup>, comment en concevait-on l'utilisation? Jacques de Vitry, dans la sixième série de sermons de ses *Sermones vulgares ad omnes status* (ms. B.N. lat. 17509), met l'accent soit sur leur qualité d'ornement, soit sur leur caractère plébéien:

Il faut parler un langage et parfois un idiome différents, suivant que l'on s'adresse aux grands ou aux petits, aux prélats et aux clercs inférieurs. ... Il faut tantôt blâmer, tantôt complimenter, viser moins à la beauté des sermons qu'à l'édification des âmes, se mettre à la portée du vulgaire et employer beaucoup de *proverbes*, de traits d'histoire, d'exemples, surtout quant l'auditoire est fatigué et commence à s'endormir<sup>22</sup>.

Claude Buridant cependant a pu constater que des proverbes figuraient non seulement dans des sermons destinés au vulgaire, mais aussi, et fréquemment, dans ceux qui étaient composés pour un auditoire rigoureusement religieux et scolastique<sup>23</sup>, où bien entendu un sérieux profond s'imposait. Ce que représente le proverbe ressort peut-être d'une expression employée par Guillaume de Narbonne: *Ratio dictat et proverbium commune est...*<sup>24</sup>, qui reprend à sa manière l'expression lapidaire d'un Matthieu de Vendôme:

Proverbium, id est communis sententia, cui consuetudo fidem attribuit, opinio communis assensum accommodat, incorruptae veritatis integritas adquirescit<sup>25</sup>.

<sup>20</sup> Morawski, *Proverbes français*, p.v.

<sup>21</sup> Voir Buridant, *art. cit.*, passim, et J. Nève, «Proverbes et néologismes dans les sermons de Michel Menot (1440-1518)», *Revue du seizième siècle* 7 (1920): 98-122.

<sup>22</sup> Cité par Le Roux de Lincy, *ouv. cit.*, p. 298.

<sup>23</sup> Buridant, *art. cit.*, p. 29 ss.

<sup>24</sup> Cité par Buridant, *art. cit.*, p. 33.

<sup>25</sup> Fin XII<sup>e</sup> siècle, éd. Edmond Faral, *ouv. cit.* (note 8), p. 113.



Le proverbe est donc — et nous reprenons l'expression de Claude Buridant — «une vérité engendrée par l'expérience et reconnue par la raison»<sup>25</sup>. En tant que tel, il sert d'appui ou de preuve aux propositions du prédicateur, en vertu d'une autorité dont le poète de la *Danse macabre* tire profit lui aussi.

Lorsque en effet celui-ci choisit comme épiphonème à chaque huitain un proverbe, il se situe d'emblée dans deux grandes traditions. D'une part, les proverbes ont une longue histoire. Comme l'indiquait déjà la mention *auctores Biblie vel scriptorum* que nous avons citée plus haut, la Bible, et surtout Salomon, a depuis toujours fourni aux prédicateurs une riche moisson de proverbes; le moyen âge puisait aussi aux Pères de l'Eglise et aux auteurs classiques tel Cicéron<sup>27</sup>. Le proverbe jouit donc de l'*auctoritas* que lui confèrent le discours biblique et le discours antique: la sagesse de tous les temps héritée d'une tradition séculaire et conservée sous une forme lapidaire. Mais les proverbes et les dictons ressortent aussi du consensus général<sup>28</sup>, fait dont témoigne tout un arsenal de formules d'introduction (*je ai oï dire, ai oï conter, vulgariter dicitur, ce dist li vilains . . .*). Il s'agit — et nous adoptons la belle expression de Jacqueline et Bernard Cerquiglini — du *toujours-déjà-dit-par-tous*<sup>29</sup>: des assertions populaires, voire paysannes, stéréotypées, gnomiques, d'un emploi répétitif, qui sollicitent d'office l'adhésion d'un destinataire qui n'osera guère se montrer moins intelligent qu'un *vilain*. Le poète de la *Danse*, universalisant comme nous l'avons déjà vu les recontres mort/vivant, tisse ainsi des liens entre son texte à lui et les textes des sages, entre son texte et le hors-texte de la sagesse commune.

La captation d'autorité que représente donc l'emploi d'un proverbe a précisément été notée dans des études faites sur l'emploi des proverbes dans les sociétés primitives, et qui peuvent, paradoxalement peut-être, éclairer à la fois la fonction du proverbe dans notre texte, et sa place dans le huitain. Voilà déjà

<sup>26</sup> *Art. cit.*, p. 22.

<sup>27</sup> Voir D. MacDonald, «Proverbs, *Sententiae*, and *Exempla* in Chaucer's Comic Tales: the Function of Comic Misapplication», *Speculum* 41 (1966): 454; G. Frank, «Proverbs in Medieval Literature», *MLN* 58 (1943): 508-15; J. Huizinga, *Le Déclin du moyen âge*, Paris, 1967, p. 242.

<sup>28</sup> Voir Benkt Holbek, «Proverb Style», *Proverbium* 15 (1970): 54, et les remarques de Leger Brosnahan, «Wace's Use of Proverbs», *Speculum* 39 (1964): 440-73.

<sup>29</sup> «L'Écriture proverbiale», *Revue des Sciences Humaines* 161 (1976): 359-75.

longtemps, Jean Paulhan a étudié la fonction du proverbe malgache<sup>31</sup>, et plus récemment, F. Rodegem a pu faire des observations analogues au Burundi<sup>32</sup>. Dans ces deux sociétés, d'une culture exclusivement orale, l'expression proverbiale se glisse de préférence dans le dialogue et plus précisément dans l'altercation; selon Rodegem, «(une) parémie placée à bon escient confère à celui qui la cite le prestige réservé au savoir et à la sagesse», et il ajoute que «la prise de parole est, en quelque sorte, une prise de pouvoir»<sup>33</sup>. Celui qui profère un proverbe change automatiquement d'intonation (baissera de tonalité au Burundi, par exemple), pour mettre en relief un emprunt: le locuteur se désengage, se fait le porte-parole de la sagesse d'une collectivité. Ce désengagement du locuteur est indissociable de l'emploi des expressions parémiques dans le discours parlé: selon Greimas, les proverbes et les dictons se découpent nettement de la chaîne parlée par le changement de l'intonation: on a l'impression que le locuteur abandonne volontairement sa voix et en emprunte une autre pour proférer un segment de la parole qui ne lui appartient pas en propre<sup>34</sup>.

Toujours à l'oral, le locuteur, en empruntant cette parole «autre», coupe court au débat: le proverbe aura presque toujours un caractère irréfragable, apodictique.

Dans l'emploi que le poète de la *Danse macabre* fait des dictons et des proverbes subsiste semble-t-il des traces de cette fonction dialectique, bien que nous ne puissions pas saisir des changements de tonalité. Placé en fin de discours, pour chaque interlocuteur, le proverbe fait figure de butoir définitif. Lorsqu'un Mort achève son huitain par un «Le plus riche n'a qu'un linceul» (104), un «La mort vient qu'on ne garde l'eure» (312), ou un «Beauté n'est qu'image fardee» (464), il ne parle plus de sa propre voix mais d'une voix empreinte d'autorité argumentative; la proposition, impersonnelle, représente en quelque sorte un arrêt de la collectivité, contre lequel il n'y aura jamais d'appel.

<sup>30</sup> Henri Meschonnic insiste sur la familiarité du proverbe: «On reconnaît les proverbes. Ce sont des énoncés de très longue durée de fonctionnement». («Les Proverbes, actes de discours», *Revue des Sciences humaines* 161 (1976): 420).

<sup>31</sup> «La Parole proverbiale», in *Richesse du proverbe* t. 2, p. 121 ss.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>34</sup> «Idiotismes, proverbes et dictons», *Cahiers de Lexicographie* 2 (1960): 57. Voir aussi à ce sujet Yann Kerdilès, «Les Acteurs langagiers dans les proverbes», in *Richesse du proverbe* t. 2, p. 95-105, et celles d'Eric Hicks, «Proverbe et polémique dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meung», *ibid.*, p. 113 ss.

De même, lorsqu'un vivant place une expression proverbiale à la fin de la strophe qui lui est affectée («Contre la mort n'a médecine» (456), «En la fin fault devenir cendre» (112), «Hault estat n'est pas le plus seur» (144), il cède devant une évidence. Il est de la nature du proverbe d'arrêter le discours, de le fixer. Et dans ce contexte, poète et lecteur sont complices: ces assertions lapidaires représentent un savoir à dessein banal et universel, où le lecteur reconnaît et fait sien ce *toujours-déjà-dit-par-tous*. Cette voix 'autre' est bien sa voix à lui...

Ainsi la fonction du proverbe dans le poème de la *Danse macabre* se rapproche de la fonction des images: les fresques, les tapisseries, les peintures sur bois. Celles-ci réinsèrent la mort dans la quotidienneté: les costumes, les gestes, les expressions créent entre victimes et spectateurs une identité censée rendre le message plus immédiat et plus urgent. L'emploi des proverbes relève d'une stratégie analogue de familiarisation d'autant plus efficace que la parémie est banale et courante. Paradoxalement, ces locutions rebattues en sont renouvelées: la *creature roysonnable* à qui le poème s'adresse ne saura que se plier devant la mise en relief d'une évidence dont il aura souvent été lui aussi, et sans le savoir, le porte-parole.

JANE H. M. TAYLOR  
University of Manchester

#### APPENDICE

##### Liste des locutions proverbiales de la *Danse Macabre* des Innocents

Les proverbes sont cités selon l'ordre alphabétique; nous ajoutons, entre parenthèses et en italiques, les locutions proverbiales introduites par Guyot Marchant à son édition de 1486. Chaque proverbe est suivi d'abord de l'état de celui qui le prononce (précédé du sigle M lorsque c'est un Mort qui s'adresse à tel locuteur), puis de sigles désignant les collections où il figure.

#### Abbreviations:

F: W. Fehse, «Sprichwort und Sentenz bei Eustache Deschamps und Dichter seiner Zeit», *Romanische Forschungen* 19 (1906): 545-94.

- M: Joseph Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1925.  
 RL: Le Roux de Lincy, *Le Livre des proverbes français*, Paris 1842.  
 S: Samuel Singer, *Sprichwörter des Mittelalters*, Bern 1944-47.  
 W: B.J. Whiting, «Proverbs in the writings of Jean Froissart», *Speculum* 10 (1935): 291-321.

A hault monter le faiz encombre (160): PATRIARCHE; RL  
 A bien morir doit chascun tendre (320): CHANOINE; RL  
 [A tous vivans la mort court sure (600): BERGER]  
 A toute heure la mort est preste (608): M)CORDELIER; RL  
 A toute painne est deu salaire (512): M)CURE; RL  
 A tout perdre est cop perilleux (424): M)USURIER; RL  
 Au monde n'a point de repos (536): LABOUREUR; RL  
 Aussi tost meurt jeune que vieulx (632): ENFANT; RL  
 Aux grans maistres est deu l'onneur (56): M)PAPE  
 [Autant vault derrier que devant (680): M)HALLEBARDIER]  
 Beauté n'est qu'image fardée (464): M)AMOUREUX; RL  
 [Bien charie qui ne trebuche (552): PROMOTEUR]  
 Bienfait vault moult ès trespasés (736): ACTEUR; RL  
 Bon fait justice prevenir (480): M)ADVOCAT; RL  
 Bon mire est qui se scet guerir (448): M)MEDECIN  
 Ce que l'un fait l'autre depiece (200): M)CHEVALIER; RL  
 Ceulz qui plus ont plus enviz meurent (304): BOURGEOIS; RL  
 [Chascune chose a sa fin tend (696): M)SOT; W]  
 Chascun n'est pas joyeux qui danse (416): MOINE; RL  
 Contre la mort n'a medecine (456): MEDECIN; RL  
 Contre la mort n'a nul respit (176): CONNETABLE; RL  
 Contre la mort n'a point d'appel (272): BAILLI; M, RL, S  
 Dessoubz le ciel n'a rien estable (208): CHEVALIER; M  
 Dieu punit tout quant bon luy semble (640): M)CLERC; RL  
 Dieu rendra tout a juste pris (488): AVOCAT  
 [Dieu scet qui dit vray ou qui ment (568): GEOLIER; S]  
 En grant honneur se pert l'advis (88): M)CARDINAL  
 En la fin fault devenir cendre (112): ROI  
 [En mal fait gist amendement (544): M)PROMOTEUR]  
 Enviz meurt qui appris ne l'a (400): SERGEANT; F, M, RL  
 Eureux est qui ès cieulx fait feste (720): ACTEUR  
 Folle esperance deçoit l'omme (152): M)PATRIARCHE; RL  
 Folz est qui cuide tousjours vivre (528): M)LABOUREUR  
 [Folz ne croit jusques il reçoit (728): ACTEUR]  
 Hault estat n'est pas le plus seur (144): DUC  
 [Homme par mort est tost defait (344): MAITRE D'ECOLE]  
 [Il fault morir quant a dieu plait (560): M)GEOLIER]  
 Il n'est fort qu'aussi fort ne soit (392): M)SERGEANT; M  
 Il n'est qui ait point de demain (672): M)HERMITE; F  
 Il n'est qui mort puisse fuir (232): M)ECUYER; RL  
 La mort vien qu'on ne garde l'eure (312): M)CHANOINE; F, RL  
 Le plus gras est premier pourry (248): M)ABBE; RL

Le plus riche n'a q'un linceul (104): M)ROI; RL  
 Les filz adam fault tous mourir (72): M)EMPEREUR; RL  
 Les grans ne l'ont pas davantage (80): EMPEREUR  
 [*Les plus grans sont les premiers pris* (136): M)DUC]  
 [*Le vouloir dieu doit estre fait* (120): M)LEGAT]  
 Maistre doit monstrier sa science (496): M)MENESTREL  
 Mort n'espargne petit ne grant (8): ACTEUR; RL  
 [*Mort suit l'omme pas apres pas* (128): LEGAT]  
 Moulr remaint de ce que fol pense (648): CLERC; M, W  
 [*Mourir faut on ne scet comment* (368): HOMME D'ARMES; F]  
 N'est pasasseur que trop hault monte (216): M)EVEQUE; M  
 N'est pas quitte qui doit de reste (440): PAUVRE HOMME  
 On ne scet pour qui on amasse (296): M)BOURGEOIS  
 On s'avise tard en mourant (256): ABBE; RL  
 [*Par tout il fault commencement* (352): MAITRE D'ECOLE]  
 Petite pluie abat grant vent (472): AMOUREUX; M, S  
 Peu vault honneur qui si tost passe (64): PAPE; RL  
 Quant faire fault c'est grant contrainte (192): ARCHEVEQUE  
 [*Quant mort assault il se fault rendre* (688): HALLEBARDIER]  
 Qui dieu quitte bien est eueux (520): CURE  
 [*Qui meurt, de maintz malx est delivre* (592): M)BERGER; F]  
 Qui n'a soueffisance il n'a riens (664): HERMITE; RL  
 Qui plus vit plus a à souffrir (624): M)ENFANT; RL  
 [*Qui trop embrasse peu estraint* (336): MARCHAND; M, RL, S]  
 Qui voudra bien mourir bien vive (288): ASTROLOGUE  
 Rien n'est d'armes quant mort assault (168): M)CONNETABLE; RL  
 Sage est le pecheur qui s'amende (616): CORDELIER  
 [*Selon euvre payment avoir* (576): PELERIN; M, S]  
 [*Sur tout homme mort a victoire* (376): M)CHARTREUX]  
 Tel a beaux yeux qui ne voit goute (432): USURIER; M, RL  
 Tel convoite qui a assez (328): MARCHAND; M, RL  
 Tel danse a qui au cueur n'en tient (504): MENESTREL  
 [*Tel est huy qui demain n'est pas* (384): CHARTREUX]  
 Tous estas sont a vers donnés (712): ROI MORT; RL  
 Tous fault mourir on ne scet quant (240): ECUYER; RL  
 Tous fault mourir pour une pomme (280): M)ASTROLOGUE; RL  
 [*Tous jeux de mort sont a oultrance* (360): M)HOMME D'ARMES]  
 [*Tous mors sont d'un estat commun* (704): SOT]  
 Tout ce passe fors le merite (224): EVEQUE; RL  
 Toute joye fine en tristesse (96): CARDINAL; RL  
 Tout est forgie d'une matiere (16): ACTEUR; RL  
 Un chascun portera son fais (264): M)BALLI; M, RL  
 Une fois fault compter a l'oste (184): ARCHEVEQUE; RL  
 [*Un jour me falloit tout lesser* (584): PELERIN]  
 Vie d'omme est moulr peu de chose (408): M)MOINE  
 Vie n'est pas seur heritaige (656): M)HERMITE